

De: "FSU 36" <fsu36@fsu.fr>
À: "Bruno Benazech"
Envoyé: Mercredi 27 Mai 2026 21:41:11
Objet: Inquiétudes Canicule

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Indre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation préoccupante des conditions de travail des personnels ainsi que sur les conditions d'enseignement des élèves pour la fin de semaine à venir.

Les conditions matérielles et l'état des locaux dans plusieurs EPLE du département ne permettent pas, en l'état, de garantir un environnement de travail satisfaisant. Elles exposent la santé des personnels comme celle des élèves à des risques sérieux liés aux températures élevées annoncées.

Nous rappelons que l'article L.4121-1 du Code du travail impose à l'employeur de « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». L'article L.4121-2 précise notamment que la première de ces mesures consiste à « éviter les risques ».

Au regard des prévisions météorologiques, il apparaît indispensable que des actions immédiates soient engagées.

Nous constatons par ailleurs que, malgré une aération complète de classes durant la nuit et la fermeture des volets dès l'aube, les températures dépassaient déjà les 30 °C [ce matin](#) dans plusieurs établissements, rendant les conditions d'accueil et d'enseignement particulièrement préoccupantes.

Il est plus qu'urgent de mettre en place des plans d'actions réactifs et efficaces face à des menaces thermiques qui vont se faire de plus en plus fréquentes dans les années à venir et de vérifier, sans délai, que des mesures de prévention du risque thermique sont intégrées dans tous les DUERP du département et mises en œuvre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le DASEN, en notre attachement au service public d'éducation nationale

Pierel Duval, Audrey Barnaba et Pierre Laumonier

Co-secrétaires départementaux de la FSU de l'Indre